

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Demande de subvention au Conseil Régional pour le financement de l'étude d'Aménagement Urbain – Paysager et Architectural du Centre-Ville de Blain – Action de Revitalisation du Centre Bourg »</i>
----------------	--

N° 2016 / 11 / 07

La Ville de Blain, localisée dans la troisième couronne périurbaine de l'agglomération nantaise, est structurée autour d'un bourg principal, de 3 villages (La Chaussée, Saint-Omer-de-Blain et Saint-Emilien-de-Blain) et de très nombreux hameaux. Sa structuration participe à l'identité rurale que conserve la Commune malgré l'arrivée massive de populations d'origine urbaine.

Désignée « Pôle structurant » dans le Schéma de Cohérence Territoriale -SCoT- de part son niveau de population mais également par son offre de services et son activité économique, la Ville de Blain est un pôle d'emploi important pour le Nord de la Loire-Atlantique et bénéficie d'atouts pour l'accueil de nouvelles populations.

*Les élus de Blain sont engagés dans une démarche de **REVITALISATION DU CENTRE BOURG**, dans la continuité de la candidature à l'Appel à manifestation d'Intérêt -AMI- « centres-bourgs » de 2014 notamment.*

Non retenue dans ce programme, la Ville de Blain persiste à activer des actions de dynamisation, de modernisation et d'amélioration du cadre de vie de ses populations, en offrant notamment un meilleur accès aux services et des logements de qualité.

Inscrite dans cette dynamique, la Ville de Blain a décidé de lancer une « Etude d'Aménagement Urbain – Paysager et Architectural », à vocation prospective et opérationnelle.

.../

Les enjeux principaux sont :

- Conforter la fonction de centralité urbaine (avec un volet fort portant sur le maintien et le développement des commerces en centre-bourg) en évitant l'étalement urbain.
- Intégrer les dimensions architecturales, urbaines et paysagères (en favorisant l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat).
- Adapter les espaces publics (en insistant particulièrement sur l'accessibilité, les liaisons douces).
- Intégrer la présence forte du Canal et du Port (identité blinoise).

A la suite d'une consultation engagée où huit offres ont été déposées, trois candidatures ont été retenues pour participer à des auditions le 12 Octobre 2016.

Les compétences demandées étaient les suivantes :

- Urbanisme et programmation urbaine,
- Paysage / aménagement d'espaces publics / déplacements / intégration du paysage,
- Architecture,
- Approche économique du développement commercial.

A l'issue de ces auditions, le Cabinet MAGNUM, sise 4 place François II – 44200 NANTES a été retenu, pour exécuter la prestation demandée pour un montant de 66 170 € HT.

Plan de Financement :

DEPENSES HT	
Total Tranche Ferme HT	58 840,00 €
Tranche Conditionnelle HT	7 330,00 €
TOTAL DEPENSES HT	66 170,00 €
RECETTES	
Pacte Régional pour la Ruralité (30% de la dépense HT)	19 851,00 €
Autofinancement HT	46 319,00€
TOTAL RECETTES	66 170,00€®

Il est proposé de solliciter le Conseil Régional pour l'attribution d'une aide au financement de cette étude, au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la Ruralité, dont la Ville de Blain est éligible. Cette mesure vise à financer les études pour lutter contre la dévitalisation des Centres Bourg. Le taux de subvention est fixé à 30% maximum de la dépense HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération portant délégations par le Conseil municipal à M. le Maire en date du 10 Avril 2014,

Vu la présentation faite en Conseil Interne du 16 Juin 2016,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../

Le Conseil Municipal

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Régional au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la Ruralité, dont la ville de Blain est éligible. Cette mesure vise à financer les études pour lutter contre la dévitalisation des Centres Bourg. Le taux de subvention est fixé à 30% maximum de la dépense HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Vote : 23 pour – 6 abstentions

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-07-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016